



International Council on
Monuments and Sites
Conseil International
des Monuments et des Sites

ICOMOS International Scientific Committee
on the Interpretation and Presentation of Cultural Heritage Sites

Comité Scientifique International d'ICOMOS
sur l'Interprétation et la Présentation des Sites Patrimoniaux

CHRONOLOGIE DU PROJET, DES CRITIQUES ET DE LA REVISION DE LA CHARTE ICOMOS PROPOSEE POUR L'INTERPRETATION ET LA PRESENTATION DE SITES CULTURELS PATRIMONIAUX

Le projet de cette charte est l'objet d'un long processus s'étendant sur plus de cinq ans. Afin de mieux comprendre ce texte et son évolution, nous vous proposons une brève description des étapes dont la formulation du texte final est la résultante:

Printemps 2002: les origines de l'idée d'une Charte d'Interprétation. Le personnel du Centre d'Ename pour l'Archéologie publique et la Présentation du Patrimoine, travaillant en collaboration avec Jean-Louis-Luxen, à cette époque secrétaire général ICOMOS, a eu l'idée d'un texte doctrinal international concernant l'Interprétation et la Présentation.

Le Centre d'Ename, fondé en 1998, est un organisme public, sans but lucratif, sponsorisé par la Province de Flandre orientale en collaboration avec l'Institut Flamand du Patrimoine. Le but du Centre est de développer et de diffuser les compétences concernant l'Interprétation publique et le développement durable de sites archéologiques, musées, monuments historiques et paysages, à la fois en Flandre et dans des sites et organisations partenaires à travers le monde. A cette fin, le Centre d'Ename a organisé une série de séminaires scientifiques et de réunions. De même, des membres du personnel du Centre ont participé à des conférences et ateliers sur le thème de l'interprétation en Europe et aux Etats-Unis.

Le sujet principal de ces discussions sur l'Interprétation publique et la Présentation se situait sur le plan des normes. Bien que de nombreux scientifiques et professionnels du patrimoine fussent profondément impliqués dans le domaine de l'interprétation, il n'y avait pas de normes agréées pour l'intégrité scientifique et intellectuelle, pas de normes d'interprétation spécifiques pour la participation de la communauté et pas de lignes directrices ou de critères pour un mécanisme appropriée de payement et de gestion de programmes d'Interprétation et de Présentation.

En raison de cette situation—et par l'importance des textes doctrinaux de ICOMOS—il devenait évident qu'une certaine forme de consensus international pourrait soutenir un développement continu dans ce domaine. Jean-Louis Luxen, qui avait participé à plusieurs séminaires d'Ename, était un conseiller avisé. C'est lui qui suggéra que ICOMOS pourrait être l'organisme d'encadrement professionnel le plus approprié pour le projet d'une Charte internationale concernant l'Interprétation et la Présentation.

Mars 2002: Version 1. Durant le printemps de 2002, une première version d'une telle charte (datée du 25 mars 2002) était formulée par le personnel du Centre d'Ename, en étroite consultation avec M. Luxen et d'autres collègues, suivant le modèle des chartes précédentes. Pour le texte de la première version et autres versions subséquentes, voir: <http://www.enamecharter.org/downloads/archives>).

Septembre 2002: Première discussion publique de "la Charte d'Interprétation" version 1. La première version de la Charte fut diffusée durant l'été 2002 en prévision d'une conférence organisée à Gand, intitulée "Patrimoine, Technologie et Développement Local". Un nombre de participants à la conférence proposaient et développaient directement des

aspects de la Charte et offraient ainsi une collaboration de qualité à son développement futur.

Novembre 2002: Séminaire à Washington. Suite à la conférence et aux séminaires tenus à Gand, une table ronde spéciale sur l'opportunité et la faisabilité d'une charte internationale d'Interprétation était organisée par Dr. Francis P. Mc Manamon, de US-ICOMOS et du National Park Service. En plus d'une délégation du Centre d'Ename, les participants NPS au séminaire étaient représentatifs des programmes NPS et des départements et autres agences gouvernementales, organisations sans but lucratif, et associations. Ceux-ci proposèrent des réflexions appropriées, confirmant essentiellement l'utilité d'une telle charte et suggérant des étapes pratiques pour sa révision par des organisations patrimoniales relevantes à travers le monde. Une de ses recommandations les plus importantes venait de Gustavo Araoz de US-ICOMOS : qu'ICOMOS International autorise officiellement l'initiative d'une proposition de charte et qu'elle soit finalement formulée selon des normes propres aux textes ICOMOS.

2003: Discussions initiales de parrainage par ICOMOS. Des réunions ont eu lieu et des contacts ont été pris tout au cours de l'année pour jauger la réaction des officiers ICOMOS et membres face à cette initiative mais aussi afin d'étudier les procédures et les conditions de formulation ainsi qu' une révision interne des textes théoriques ICOMOS. Le principe de la Charte était présenté lors d'une réunion de ICAHM à Washington, D.C. en juin. Au cours des mois suivants, des contacts étendus et des communications concernant la révision de la version initiale étaient faites par les membres de ICAHM, en particulier par Sheridan Burke, ICOMOS International VP, qui suggéra une restructuration approfondie du texte initial.

Janvier 2004: Discussion et autorisation pour travail futur par exécutifs ICOMOS. Le Comité Exécutif de ICOMOS décida que le travail de révision de la Charte d'Interprétation devait être placé sous les auspices d'un groupe éditorial nommé par ICOMOS, consistant en les vice-présidents internationaux Gustavo Araoz et Sheridan Burke, le secrétaire-général Dinu Bumbaru, le trésorier général Giora Solar et une équipe du Centre d'Ename (Neil Silberman et Jean-Louis Luxen). Une réunion a eu lieu à Ename en janvier 2004, en présence de Araoz et de Burke, afin de discuter de la révision de la première version de la Charte.

Février 2004: Version 2 Les délibérations de ce nouveau comité éditorial donnèrent naissance à nouvelle structure de la Charte remplaçant la division précédente en thèmes professionnels (Directives scientifiques et professionnelles; Planning, budget et gestion; Aspects touristiques; et Approche éducative du patrimoine) en sujets interprétatifs plus généraux (Accès et compréhension; Sources d'Information; Contexte et environnement; Authenticité; Caractère durable; Participation; et Recherche, évaluation et formation). La seconde version de la Charte (Version 2), datée du 20 février 2004, comportait cette nouvelle structure.

Mai-Juin 2004: Réactions et Révisions de la Version 2 Le besoin d'une consultation plus large sur la structure et le contenu du texte de la Charte s'étant fait sentir. Un atelier de deux jours s'est tenu, du 9 au 10 juin, afin de réviser systématiquement le contenu de la Version 2 et afin de formuler des recommandations concernant les révisions nécessaires et souhaitables. Les réviseurs étaient Henry Cleere (ICOMOS-UK), Willem Willems (ICOMOS Pays Bas), Werner Desimpelaere (ICOMOS Belgique), et Pierre-Marie Tricaud (ICOMOS France).

Juin - août 2004: Cycle de révision officiel 1 et Formulation de la Version 3: Le résultat de cette consultation fut a décision de faire circuler une version légèrement adaptée de la Version 2 à tous les comités nationaux ICOMOS et aux CSI. Celle était distribuée en anglais, en français et en espagnol par le secrétariat d'ICOMOS Paris. Suite à cet envoi, de nombreuses réactions et commentaires furent reçus, au cours de l'été, de 10 comités (Arménie, Australie, Autriche, Chypre, République Dominicaine, Guatemala, Guinée, Malte, les Pays-Bas, Pérou, et le Royaume Uni); de 22 membres individuels (des Comités Nationaux de Belgique, Bolivie, Canada, France, Hongrie, les Pays-Bas, Portugal, Russie, le Royaume Uni, et les Etats Unis), et de 4 CSI (ICAHM, Tourisme Culturel, ICLAFI, et CIF - Formation),

Une troisième version (Version 3), datée du 23 août 2005, fut réalisée par la commission exécutive de l' ICOMOS lors de leur réunion à Bergen (Norvège), en septembre.

Septembre 2004: Action de la commission exécutive. Au sein de la Commission de Conseil de l' ICOMOS et du comité exécutif qui suivit à Bergen, des discussions approfondies eurent lieu sur le besoin d'une charte d'Interprétation et sur l'historique de la procédure de ce texte en particulier. Il fut fortement recommandé de formuler une distinction plus claire (et une définition de) entre concepts d'Interprétation et Présentation. Le comité exécutif recommanda que la Version 3 de la Charte soit mise, à nouveau, en circulation parmi les CN et CSI, afin de donner plus de temps à certains comités qui trouvaient qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour convoquer leurs membres et évaluer le texte.

Hiver - Printemps 2005: Révision officielle Cycle 2 et la formulation de la Version 4:

La Version 3 fut une nouvelle fois mise en circulation auprès des ICOMOS CN et CSI accompagné d'une demande de commentaires supplémentaires. En mai, à Charleston South Carolina, USA — durant le 8ème Symposium International de US/ICOMOS, dédié au thème de " Interprétation patrimoniale," la Charte ICOMOS d'Interprétation fut amplement commentée par les 200 participants. Les participants à ce Symposium formulèrent la "Déclaration de Charleston," soutenant la nécessité d'une telle charte et mettant en évidence les développements futurs qui pourraient faire l'objet des versions ultérieures. En réponse à ces suggestions et recommandations spécifiques supplémentaires reçues des Comités Nationaux de Belgique, Afrique du Sud, Suisse, et les Etats Unis, la Version 4 de la Charte, datée du 5 juillet 2005, fut proposée.

Octobre 2005: Etablissement de CSI sur l'Interprétation et la Présentation (ICIP):

L'intérêt suscité par le sujet de l'Interprétation et la Présentation et la nécessité d'une structure ICOMOS institutionnelle plus formelle pour les discussions et recherches futures sur le sujet général de l'Interprétation et la Présentation, à mené vers la formation d'un comité scientifique international sur l'Interprétation et la Présentation (ICIP), qui fut approuvé officiellement par le comité exécutif ICOMOS durant la 15ème l'assemblée générale à Xi'an, Chine, en octobre 2005.

Mars – Juin 2006: la Charte comme activité officielle de ICIP: Lors de la première réunion d'organisation de ICIP, tenue le 24 mars 2007, la décision a été prise que le travail concernant la Charte d'Interprétation serait une des activités primordiales du comité, conjointement à ses autres groupes de travail. Les officiers du comité, en collaboration avec les membres de la commission éditoriale précédente, entamèrent une révision systématique de la dernière version du texte pré-ICIP (Version 4).

Août- Décembre 2006: Formulation du texte ICIP (version 5): A la fin de cet révision, une version légèrement révisée de la Version 4 (datée du 31-07-06) fut diffusée, pour commentaires et suggestions, auprès de tous les membres ICIP. Suite à cela, en tenant également compte de l'apport supplémentaire des membres lors de la réunion du conseil consultatif qui s'est tenu à Edinburg, Ecosse, en Septembre 2006, la Version 5, datée du 12 décembre 2006, fut finalisée.

Janvier – Mars 2007: Révision Officielle du Cycle 3 et Version 6: Durant l'hiver et le printemps 2007, la Version 5 fut distribuée à nouveau à tous les CN et CSI ICOMOS pour un nouvelle demande de révision et de recommandations. Les commentaires reçus on permis la formulation de la Version 6, datée du 16 mars 2007. Il devint évident que l'importance des commentaires était plus limitée et que le texte s'approchait de sa forme finale.

Mars – Avril 2007: Formulation d'une proposition de version finale. Lors de la seconde réunion annuelle de ICIP, on demanda aux membres du comité des commentaires définitifs sur le texte. Après leur compilation, une proposition de version finale (Version 7), rédigée dans le but de la soumettre à la réunion du comité exécutif, à Pretoria, en octobre 2007, a fait l'objet d'un vote officiel du comité, afin de conclure avant juin.

Juin 2007: Approbation de la proposition de version finale par le comité. Les résultats des votes du Comité approuvant la soumission de la proposition de la version finale de la Charte au comité exécutif était la suivante: **Ont approuvé: 42 membres; N'ont pas approuvé: 1 membre**

Ont voté **Oui**, les membres du comité des CN ICOMOS suivants : Argentine, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Egypte, Grèce, Guinée, Hongrie, Israël, Japon, Espagne, Thaïlande, Turquie, Royaume Uni, Etats Unis, et Zimbabwe.

Un seul vote **négalif** était enregistré celui du membre du comité ICOMOS-Espagne.

July 2007: Soumission à ICOMOS. La version finale propose, datée du 10 avril 2007, est soumise officiellement au comité exécutif d'ICOMOS pour remarques et décisions en rapport avec la présentation de sa ratification lors de la 16ème Assemblée Générale ICOMOS au Québec.